

## **Conseil Municipal du 12 juillet 2010**

### **Point n° 3 – PADD**

**Intervention H. Seyve**

Monsieur Fergeau,

Le PLU, pris globalement, constitue l'expression d'un projet de développement et de vie sur une commune. L'étape que constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durable permet d'entrevoir les orientations de la Majorité en place, notamment en matière d'urbanisation. Nous allons donc rappeler en quoi nos projets sont différents, vous qui avez laissé croire aux illacais le contraire en décembre 2008.

Tout d'abord vous me permettrez de regretter que vous n'ayez pas jugé utile de communiquer, préalablement à la réunion publique du 28 juin dernier, à l'ensemble des élus, le document que vous avez présenté à l'occasion de cette réunion.

Mais revenons au document que vous nous soumettez aujourd'hui. Il est vrai qu'il a fait l'objet d'évolutions significatives entre sa présentation aux Personnes Publiques Associées le 9 juin et celle aux Illacais du 28 juin. En effet, dans une version vous évoquez un projet à 10 ans, puis dans la suivante un projet à 15 ans avec des chiffres, par exemple en termes de nombre de logements construits, qui évoluent significativement : en hypothèse haute, la plus probable, nous passons de 1000 à 925 pour finir à 1250 sans bien sûr préciser si les 600 logements engagés ou en passe de l'être sont compris dans ces valeurs. Idem pour les logements sociaux pour lesquels aucun chiffre n'est annoncé. Il est vrai que de ne pas mentionner de date ou de référence de version sur vos documents dénote un réel manque de rigueur dans la méthode. Dans tous les cas, et ceci est un fait, les 600 logements que je viens d'évoquer constituent l'équivalent du quart du nombre de logements existants à Saint-Jean d'Illac et environ 1600 habitants soit la moitié du nombre de nouveaux habitants que vous prévoyez sur 15 ans en hypothèse haute...

Pour ma part, je pense, compte-tenu des interventions de Madame la Directrice du SYSDAU lors de la réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées, dont on peut dire qu'elle l'a présidée, compte-tenu de votre absence, occupé que vous étiez à recevoir des visiteurs japonais, ce qui permet de mieux cerner l'ordre de vos priorités, et de sa longue intervention le 28 juin sur la nécessaire création de logements, de la densification de l'espace urbain et l'accent à mettre sur le logement social que ces chiffres sont probablement en dessous de ce que nous constaterons d'ici quelques années. Comme a pu le dire Monsieur le rapporteur de ce dossier, Saint-Jean d'Illac va changer rapidement, durablement et significativement. Vous me permettrez de regretter que vous ne vous impliquiez pas plus dans le portage de ce qu'il convient d'appeler votre projet, et que vous laissiez une tierce personne le faire ; ceci me conforte dans l'idée que les décisions importantes pour notre commune ne se prennent

